

## Memorandum of Understanding (MoU)

### Pour la mise en place d'un Guichet d'aide aux victimes de la haine en ligne

#### CONSIDERANT que

1. S-Com est une association internationale sans but lucratif (AISBL) fondée à Bruxelles en 2005, qui s'engage entre autres à la promotion et l'expression d'une communication appropriée et indispensable dans les processus de durabilité et d'innovation.  
Depuis décembre 2020, S-com bénéficie d'un subside de la Cellule égalité des chances – du Service Fédéral Justice Belge pour réaliser le projet « Vis-à-Vis Contre la haine en ligne », dont les objectifs sont:
  - la création d'un outil de détection des sites de haine en ligne
  - La mise en place d'une permanence d'aide aux victimes/ guichet d'aide aux victimes
  - la rédaction d'un guide pédagogique

2. Ce qui émerge depuis l'étude « COMBATTRE LES DISCOURS DE HAINE SUR INTERNET<sup>1</sup> » publiée par l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture est que le terme « discours de haine » a une portée très large et qu'il fait l'objet de contestations. Il semble improbable d'arriver à une définition universellement partagée. Selon cette étude, les discours sont classés par:
  - (a) le discours qui constitue une infraction selon le droit international et qui peut faire l'objet de poursuites pénales;
  - (b) le discours qui n'est pas passible de sanctions pénales mais peut justifier une restriction et une action civile;
  - (c) le discours qui ne donne pas lieu à des sanctions pénales ou civiles, mais qui suscite néanmoins des inquiétudes en matière de tolérance, d'esprit civil et de respect d'autrui.

Il ressort de ces réflexions que, tandis que la loi joue parfaitement son rôle en réprimant la catégorie (a), les mesures juridiques ne sauraient être considérées comme des réponses suffisantes pour combattre toute la diversité des propos susceptibles de créer un climat propice aux crimes haineux.

Les problèmes relatifs aux discours de haine sur Internet mettent en lumière l'émergence d'espaces d'expression privés qui remplissent une fonction de nature publique (par exemple Facebook ou Twitter) et les défis que posent ces espaces aux autorités de réglementation.

3. Les entreprises des TI soutiennent les efforts déployés par la Commission européenne et les États membres de l'UE pour relever le défi consistant à garantir que les plateformes en ligne n'offrent pas de possibilités de propagation virale des discours haineux illégaux diffusés en ligne. Elles

---

<sup>1</sup> [http://www.unesco.org/new/en/media-services/single-view/news/unesco\\_launches\\_countersing\\_online\\_hate\\_speech\\_publication/](http://www.unesco.org/new/en/media-services/single-view/news/unesco_launches_countersing_online_hate_speech_publication/)

partagent, avec d'autres plateformes et d'autres entreprises actives dans le domaine des médias sociaux, la responsabilité collective et l'honneur de promouvoir et de faciliter la liberté d'expression dans le monde en ligne. Toutefois, la Commission et les entreprises des TI reconnaissent que la propagation des discours haineux illégaux en ligne a des répercussions négatives non seulement sur les groupes ou les personnes qu'ils visent, mais aussi sur ceux qui s'expriment en faveur de la liberté, de la tolérance et de la non-discrimination dans nos sociétés ouvertes, et nuit au discours démocratique sur les plateformes en ligne.

4. Lorsqu'on s'attaque au discours de haine sur Internet, différentes perspectives devraient être prises en considération et comparées les unes aux autres pour ce qui est d'expliquer le phénomène et ses liens complexes avec la violence réelle, et d'offrir des solutions qui ne s'appliquent pas au détriment d'une approche globale.
5. Depuis une première investigation du projet VIS À VIS, nous avons constaté que les réseaux sociaux se confirment être la plateforme préférée pour les discours de haine. Le message en ligne est ressenti comme le plus agressif, les types de discours de haine les plus courants sont des insultes écrites ou de commentaires sarcastiques et portent souvent sur l'ethnie ou le genre.

**Les partenaires, dans le cadre de leurs compétences propres, conviennent d'établir** une plateforme commune de réflexion, de dialogue et d'action pour mettre en place toute initiative à la création et à mise en place d'une permanence d'aide aux victimes /**guichet d'aide aux victimes**. Cette plateforme est constituée d'un groupe d'organisations travaillant ensemble à travers une coopération active avec les institutions publiques, visant à protéger leurs communautés contre les messages de haine en ligne appartenant aux catégories b) et c) du point 2 (susmentionnés) mais qui sont à la base de la propagation de la cyberhaine et cyber-harcèlement.

### Objectifs

Afin d'atteindre l'objectif de ce Memorandum, les signataires conviennent de fixer les objectifs communs suivants :

- Apprendre les uns des autres par le partage des informations et des meilleures pratiques.
- Partager des valeurs communes et collecter des indications pour l'implémentation des codes de conduite (belges, européens et internationaux)
- Partager des valeurs communes suivant les indications des codes de conduite institutionnels belges, européens et internationaux.
- Travailler ensemble sur des projets communs, tant au niveau national qu'europpéen.
- Collaborer pour la rédaction d'un guide pédagogique.
- Constituer une source d'aide reconnue par les institutions, les industries du secteur des médias, les opérateurs de la communication ainsi que pour les tout.e.s les citoyen.ne.s
- Collaborer avec les institutions publiques dans le processus de développement de nouvelles politiques et initiatives.

### Activités

- Établir des principes partagés pour orienter l'action du Guichet.
- Créer un plan d'action du MOU étalé dans le temps.
- Organiser des réunions périodiques des signataires de la plateforme.
- Organiser des rencontres avec les institutions belges et européennes pour vérifier la possibilité d'obtenir des financements pour assurer la durabilité du Guichet.
- Travailler ensemble sur des projets communs, tant au niveau national qu'europpéen.

### **Organisation**

Les parties signataires du MoU conviennent d'établir un Groupe de Coordination du Guichet, composé par leurs représentants désignés.

Le Groupe de Coordination définira l'ensemble des stratégies et des actions mises en place dans le contexte de ce Memorandum.

S-com pour la première période aura le rôle de Secrétariat de la plateforme en coordonnant la mise en œuvre du plan d'action et en assurant l'alignement de ses activités avec les actions menées dans le contexte du projet VISàVIS.

S-com assurera aussi la liaison avec les autorités fédérales belges.

### **Validité**

Le présent MoU entrera en vigueur après sa signature par les représentants légaux de chaque institution. Il sera valable pendant un an à compter de la date de signature. Il sera automatiquement renouvelé chaque année, à moins que les parties ne décident par écrit de mettre fin à cet accord.

Des modifications à ce MoU ne peuvent être apportées que par accord mutuel écrit par les représentants dûment autorisés des parties.

Bruxelles,

1. Sustainable Communication aisbl,  
*Valentina Zoccali, Secrétaire General*

Fait à Bruxelles le 10/05/2021



2. **Filief Nuova Emigrazione Belgio aisbl**  
**Mr. Pietro Luverio Schiarbeck**  
**May 25th 2021**

*Pietro Luverio*